Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260331-DELIB2026_35-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 31 mars 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 15
DE VOTANTS : 15
L'an deux mille vingt-six le trente-et-un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane -Madame Andrée LOREAL – Monsieur Thomas BRON – Monsieur Guillaume DANIC – Madame Myriam BROSSIER – Monsieur Axel SAMZUN – Madame Ninon EMERAUD – Monsieur Julien MATSIS – Madame Michèle TOURNAY – Monsieur Renaud GODEFROY – Monsieur Jean-Pierre PILLIARD – Monsieur Daniel GURIEC - Monsieur Bernard PORTUGAL.

Monsieur Thomas BRON a été désigné secrétaire de séance.

DELIB2026-35
OBJET : CONTRIBUTION ORGANISME DE REGROUPEMENT 2026

Madame Le Maire propose aux conseillers de verser, au titre de l'année 2026, la somme de 145 € à l'Association des Maires Ruraux du MORBIHAN.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à verser la somme de 145 € à l'Association des Maires Ruraux du MORBIHAN.

Fait et délibéré à Bangor
Le 31 mars 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

